



Conseil général de L'Abergement
Séance du lundi 12 décembre 2022 à 20h00
à la salle sous l'église

- Appel. Assermentation de nouveau(x) membre(s)
- Adoption du procès-verbal de la séance du 20 juin 2022
- Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour :

1. Budget 2023 : préavis municipal 04/2022, rapport de la commission de gestion, discussion et décision
2. Préavis municipal n° 05/2022 concernant la demande de financement de Fr. 100'000.- pour la réfection de la route des Grands Prés, rapport de la commission de gestion, discussion et décision
3. Présentation informative sur l'électricité
4. Présentation du PECC (plan énergie et climat communal)
5. Rapports des délégués aux différentes associations
6. Communications de la Municipalité
7. Divers et propositions individuelles

Madame la présidente Irène Wartenweiler ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tout le monde.

▪ **Appel. Assermentation de nouveau(x) membre(s)**

Il est procédé à l'appel qui révèle la présence de 23 membres.

Sont présents : Mmes Adriaens Lavorel Aïno, Blanc Christelle, Charlet Denise, Guy Christine, Lebeurier Mireille, Maillefer Françoise, Margot Letizia, Pinard Andrée, Wartenweiler Irène, Weber Hélène, Zéni Nathalie et MM. Buffat Christophe, Dumoulin Christophe, Grasset Jean-Bernard, Guy Joël, Hauser Stéphane, Jaques Jean-Pierre, Lambercy Gilbert, Lavorel Gaël, Maillefer Sylvain, Pisu Michaël, Racine Denis, Rossé Fabien.

Sont excusés : Mmes Heller Geneviève, Lechevalier Annick, Locatelli Françoise, Racine Roten Joëlle, Soleymani Sarah et MM. Audrain Etienne, Barbey Gilles, Maillefer Raynald, Meylan Pierre, Muller Yvan, Stagno-Muller Daniele.

Sont absents : Mme Domenjoz Agnès et MM. Borrani Fabio et Maillefer Claude.

Sont assermentés : Mmes Vivian Delphine, Salvi Monique et MM. Dumoulin Tristan, Meylan Jacky ce qui porte le nombre de membres présents à 27.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

▪ **Adoption du procès-verbal de la séance du 20 juin 2022**

La présidente demande si le procès-verbal de la séance du 20 juin 2022 appelle des remarques ou questions.

Aucune remarque.

Décision : A la majorité (une abstention), le procès-verbal du 20 juin 2022 est adopté.

▪ **Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est projeté pour que les nouveaux membres assermentés puissent en prendre connaissance.

Mme Irène Wartenweiler demande s'il y a des remarques.

Pas de remarque.

Décision : A l'unanimité, l'ordre du jour est accepté.

Avant de passer au point 1, Mme la présidente rappelle les règles de prise de parole et remercie chacun de les respecter.

1. Budget 2023 : préavis municipal 04/2022, rapport de la commission de gestion, discussion et décision

M. Denis Racine lit le rapport de la commission de gestion qui propose au Conseil général d'adopter le budget 2023 tel que présenté par la Municipalité, se bouclant par un excédent de charges de Fr. 12'947.-.

M. Christophe Dumoulin, concernant le congélateur, demande si les gens qui louent des cases recevront une facture beaucoup plus haute en fin d'année si la hausse de l'électricité devait arriver comme elle est prévue dans le budget ou si cela sera augmenté avec une année de retard ?

M. Bertrand Lebeurier répond que ce sera l'année d'après.

M. Jean-Pierre Jaques demande si le montant de Fr. 4'500.- pour vider la fosse septique au refuge comprend une ou plusieurs vidanges ? Et se demande si l'on ne pourrait pas faire autrement, comme on faisait avant avec une bossette en demandant à quelqu'un de la région.

M. Bruno Barbey répond que ce sont plusieurs vidanges et que c'est une obligation de mandater des entreprises agréées pour effectuer ce genre de travaux.

M. Christophe Dumoulin demande comme chaque année s'il y a une vision à plus long terme concernant la grande salle ? Est-ce qu'une isolation est prévue ?

M. Bertrand Lebeurier répond que la grande salle fait l'objet d'un point dans le PECC (plan énergie et climat communal). Une des alternatives serait d'arrêter de la chauffer et de la mettre hors gel l'hiver. Elle coûte cher et la dépense énergétique est grande. Toutes les pistes sont ouvertes ; le chauffage a déjà été baissé.

M. Jacky Meylan ajoute qu'il avait parlé d'installer des panneaux photovoltaïques il y a 5 ans et cela avait été refusé. La réponse a toujours été « non » et rien ne se passe, il insiste sur le fait qu'il faut réfléchir à des solutions.

M. Bertrand Lebeurier répond que la Municipalité s'est donné comme objectif d'avoir des mesures écologiques mais pas à trop forts coûts. Les mesures qui vont être prises auront un retour sur investissement pas trop long. Il ajoute que c'est bien d'avoir des panneaux mais il faut pouvoir utiliser l'électricité sachant que la grande salle n'est pas chauffée à l'électricité. Le but n'est pas de devoir augmenter les impôts à cause de lourds investissements.

M. Jean-Pierre Jaques aimerait un exemple concernant les pertes sur débiteurs (défalcations).

M. Bertrand Lebeurier répond qu'il ne peut pas donner d'exemple sur des personnes débitrices mais il y a effectivement des gens qui ne paient pas certaines factures dans la commune.

Pas d'autre remarque, nous passons au vote :

Décision : A la majorité (une abstention), le Conseil général décide d'adopter le budget 2023, se bouclant par un excédent de charges de Fr. 12'947.- tel que présenté par la Municipalité.

2. Préavis municipal n° 05/2022 concernant la demande de financement de Fr. 100'000.- pour la réfection de la route des Grands Prés, rapport de la commission de gestion, discussion et décision

M. Denis Racine lit le rapport de la commission de gestion qui propose au Conseil général d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection de la route des Grands Prés pour un montant de Fr. 100'000.- qui sera porté au compte de fonctionnement « entretien des routes ».

M. Christophe Dumoulin demande si parallèlement, par rapport aux comptes de l'eau, il y a des conduites qui seront changées ?

M. Bertrand Lebeurier répond par la positive, les conduites seront refaites, ce sont les dernières vieilles conduites de la commune. Ce sont effectivement deux comptes séparés mais cela concerne les mêmes travaux. Fr. 35'000.- sont réservés pour refaire l'épuration.

M. Fabien Rossé demande si la Romande Energie a été informée de la réalisation de ces travaux ?

M. Christophe Pinard répond qu'en ce qui concerne tout ce qui est souterrain, la Municipalité est en discussion avec VO Energies car le souhait serait d'allonger la conduite de gaz mais cette société serait d'accord que si des habitants sont intéressés à se raccorder. Courant janvier, une décision définitive sera prise concernant le gaz et le multimédia avec VO Energies et des contacts seront ensuite pris avec la Romande Energie.

M. Fabien Rossé demande à partir de quand seraient planifiés les travaux ?

M. Christophe Pinard répond qu'il n'y a pas encore de date précise, l'entreprise chargée de ces futurs travaux n'ayant pas encore été choisie.

Pas d'autre question, nous passons au vote :

Décision : A la majorité (un avis contraire et une abstention), le Conseil général décide d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection de la route des Grands Prés pour un montant de Fr. 100'000.- qui sera porté au compte de fonctionnement « entretien des routes ».

3. Présentation informative sur l'électricité

M. Michaël Pisu fait une présentation sur l'électricité (en annexe). Il informe qu'il souhaite donner des informations pour que chacun comprenne mieux la situation et qu'il restera neutre dans ses propos. Le but n'étant pas de juger mais de comprendre. Il reste à disposition s'il y a des questions.

4. Présentation du PECC (plan énergie et climat communal)

Mme Sophie Dumoulin présente le PECC (en annexe).

M. Bertrand Lebeurier précise que la Municipalité a décidé de ne pas s'inscrire au PECC officiel. Cela représenterait beaucoup d'obligations pour la commune envers le canton. Il ajoute que si un jour des demandes de subventions devaient être faites, ce sera peut-être compliqué de ne pas faire partie du PECC officiel mais la Municipalité avisera à ce moment-là.

Mme Sophie Dumoulin ajoute que le projet s'étalera sur 4 ans et que le fait d'entrer dans le PECC officiel a un coût. Pour y entrer, la commune devrait déjà déboursier Fr. 30'000.-.

Mme Aïno Adriaens Lavorel informe qu'en tant que biologiste, elle est mandatée par plusieurs communes pour donner des conseils et des conférences. Elle se met volontiers à disposition de la commune et offre également aux habitants des conseils pour améliorer la biodiversité de leurs jardins.

M. Jean-Pierre Jaques demande si le fait d'être producteur d'électricité et de créer un RCP (regroupement pour la consommation propre) pourrait faire partie du PECC ?

Mme Sophie Dumoulin répond que des professionnels seront mandatés pour accompagner la Municipalité dans ce domaine et que c'est une question qui sera posée.

M. Michaël Pisu demande à être convié lors de ces rencontres. Il informe que si l'on souhaite créer un RCP, il faut arracher tous les câbles et tout refaire ; il est donc difficile d'amortir cet investissement. Il ajoute qu'il faut bien réfléchir aux projets futurs et qu'il donne volontiers des informations à ce sujet.

M. Gaël Lavorel remercie la Municipalité pour les plantations dans le village, il les surveille, ça pousse gentiment. Il informe qu'il a épluché les fiches du PECC et que l'une d'elle fait le lien entre la plantation d'arbres et la santé des gens. Il lit un extrait de la fiche « Renforcer la biodiversité pour s'adapter aux changements climatiques ». Pour l'avenir, il va falloir planter des arbres mais il faut le faire très à l'avance car le temps qu'un arbre pousse, il faut des années et des années. Il aimerait pouvoir continuer ce projet de plantation d'arbres.

5. Rapports des délégués aux différentes associations

AIVM (Association intercommunale du Vallon du Mujon) : M. Fabien Rossé lit son rapport (en annexe).

Protection civile : M. Christophe Dumoulin lit son rapport (en annexe).

6. Communications de la Municipalité

M. Christophe Pinard informe qu'il y aura la création d'une chênaie dans la forêt du Bois de Cramelet. Du côté Est, direction Baulmes, les épicéas et sapins blancs seront abattus sur un hectare et demi car ils sont malades et des chênes seront replantés. La décision a été prise avec le Triage forestier. Il y aura des subventions sur les chênaies.

Autre information ; la distribution des sapins et la fenêtre de l'Avent de la commune auront lieu ce mercredi à 18h. Un vin chaud sera servi au pressoir.

M. Jacky Meylan dit qu'il y a des chenilles très dangereuses dans des sapins et qu'il faut faire très attention. Il demande comment la commune compte faire pour enlever ces chenilles.

M. Christophe Pinard dit que dès qu'un nid est signalé, il est enlevé. Dans les forêts privées, c'est aux propriétaires de s'en occuper.

M. Bruno Barbey ; concernant la Source Mercier, informe que les travaux suivent leur cours. Concernant la grande salle, il y aura le remplacement des volets qui seront en aluminium.

M. Christophe Dumoulin se pose toujours des questions sur le chlore dans l'eau ; il semblerait qu'il remonte ?

M. Bruno Barbey explique que la société Connect a eu des soucis avec une machine ce qui a entraîné un surdosage. La machine a été changée, il ne devrait plus y avoir de problème.

M. Michaël Pisu demande s'il y a des analyses effectuées ?

M. Bertrand Lebeurier répond par la positive et ajoute que les résultats sont affichés aux piliers publics. Il profite de remercier chacun d'être là et souhaite de bonnes fêtes à tous.

Mme Sophie Dumoulin souhaite de belles fêtes à tout le monde et ajoute que l'apéritif à la déchèterie aura lieu le mercredi 21 décembre prochain.

Mme Valérie Lambercy, concernant l'ASIOR, informe que le nouveau bâtiment à Montcherand est en train d'être construit. Un investissement important devra être fait pour l'affichage numérique, c'est une obligation cantonale.

La butte de tir est enfin assainie ; les récupérateurs de balles seront posés prochainement.

Concernant la police des constructions, elle prie les propriétaires d'aviser la commune avant de mettre des bien en location sur la plateforme airbnb.

Elle souhaite de bonnes fêtes de Noël.

7. Divers et propositions individuelles

M. Jacky Meylan explique qu'à l'époque, à la déchèterie, les gens avaient le droit d'aller dans la benne à fer pour prendre des tubes, des bouts de ferraille etc. Maintenant c'est interdit. Il sait bien que la ferraille part chez Bader et que la commune touche de l'argent. Il demande pourquoi maintenant c'est interdit et ajoute que c'est de la dictature.

Mme Sophie Dumoulin explique qu'il y a deux raisons : la première est que tout déchet jeté dans une benne est considéré comme bien collectif et la 2^{ème} c'est la sécurité. La Municipalité ne dérogera pas à cette règle.

M. Jacky Meylan dit qu'à l'époque, une personne avait été critiquée dans le village par rapport au « merdier » qu'il y avait aux alentours de son bâtiment. Maintenant il y a la même chose voire pire au chemin des Pralets et personne ne dit rien.

M. Christophe Pinard explique que des démarches ont déjà été entreprises et que quand il y a des plaques interchangeables sur un véhicule, la personne peut le laisser sans plaque sur son terrain privé. La Municipalité prend note de la remarque de M. Meylan et va voir ce qu'elle peut faire.

M. Denis Racine informe que la fête de l'Abbaye aura lieu du 10 au 14 mai 2023 ; beaucoup d'activités seront organisées. Il ajoute que des nouveaux statuts ont été approuvés par les autorités militaires et maintenant les femmes ont le droit de faire partie de l'abbaye. Il lance un appel aux intéressées.

M. Jean-Pierre Jaques souhaite revenir sur un point du budget ; dans les comptes 2021, il y avait environ Fr. 17'000.- pour l'achat d'eau à la source Mercier et maintenant il constate Fr. 31'000.- dans les budgets 2022 et 2023. Il se demande pourquoi.

M. Bertrand Lebeurier répond que c'est lié à l'augmentation du coût de l'eau dû aux importants investissements. De toute façon, le compte de l'eau doit être à l'équilibre.

M. Denis Racine confirme que le tarif de l'eau va augmenter.

Mme Aïno Adriaens Lavorel avait suggéré lors du dernier Conseil, de remplacer les plaques des fontaines « eau non potable » par « eau non contrôlée ».


M. Bertrand Lebeurier dit que renseignements pris, c'est autorisé de mettre ce texte et que le sujet est loin d'être oublié. Mme Humblet, secrétaire, peut confirmer que des demandes sont en cours et la société principale avec laquelle nous sommes en contact met énormément de temps à nous répondre.

M. Jacky Meylan ajoute qu'à l'époque, c'était obligatoire de mettre ces panneaux. Concernant les chemins agricoles, beaucoup de propriétaires privés en limite ne taillent pas leurs haies et il est très difficile de passer avec des tracteurs et des machines. Il demande pourquoi est-ce que la commune ne demande pas aux privés de tailler leurs haies ?

M. Bertrand Lebeurier confirme qu'il y a des débordements sur quelques chemins et que la commune va prendre contact avec les propriétaires.

Mme Irène Wartenweiler, présidente, remercie infiniment chacun d'être venu à cette dernière rencontre de l'année et clôt la séance. Elle souhaite d'excellentes fêtes et invite tout le monde à la verrée au pressoir.

La parole n'étant plus demandée, la présidente lève la séance à 21h40.

La présidente

Irène Wartenweiler



La secrétaire

Delphine Humblet

Annexes : - présentation sur l'électricité de M. Michaël Pisu
- présentation du PECC
- rapport « AIVM » de M. Fabien Rossé
- rapport « ORPC » de M. Christophe Dumoulin

